



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Point 9.3 de l'ordre du jour provisoire**

**Dix-huitième session ordinaire**

**27 septembre - 1 octobre 2021**

**ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU *DEUXIÈME*  
*RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES*  
*FORESTIÈRES DANS LE MONDE***

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-4
II. Activités menées dans le cadre de l'élaboration du <i>deuxième rapport sur L'État des ressources génétiques forestières dans le monde</i> .....	5-11
III. État d'avancement actuel et prochaines étapes de l'élaboration du <i>deuxième rapport sur L'État des ressources génétiques forestières dans le monde</i> .....	12-17
IV. Indications que la Commission est invitée à donner .....	18

## I. INTRODUCTION

1. À sa dix-septième session ordinaire tenue en février 2019, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a adopté le plan<sup>1</sup> et le calendrier<sup>2</sup> de l'élaboration du *deuxième rapport sur L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* (le deuxième rapport), ainsi que les directives<sup>3</sup> pour l'élaboration des rapports nationaux. Elle a encouragé les pays à commencer la collecte des informations et des données destinées à l'élaboration de leurs rapports nationaux et les a invités à communiquer ces rapports le 30 juin 2020 au plus tard en vue de l'élaboration du deuxième rapport. D'après le calendrier, la Commission doit examiner l'état d'avancement de l'élaboration du deuxième rapport à sa présente session et un projet de deuxième rapport à sa dix-neuvième session.
2. La Commission a demandé à la FAO d'inviter les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales compétentes à contribuer à l'élaboration du deuxième rapport. Après avoir pris note des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'élaboration du deuxième rapport<sup>4</sup>, la Commission a invité les donateurs à apporter leur soutien.
3. Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (le Groupe de travail) a examiné l'état d'avancement de l'élaboration du deuxième rapport à sa sixième session, tenue en avril 2021. Il a pris note des informations présentées sur les activités menées dans le cadre de l'élaboration du deuxième rapport et a remercié la FAO d'avoir organisé des ateliers de formation régionaux pour aider les points focaux nationaux chargés des ressources génétiques forestières à élaborer leurs rapports nationaux. Il a demandé à la FAO de veiller à ce que le processus des quatre réunions d'experts prévues pour recueillir des informations complémentaires sur les ressources génétiques forestières auprès de la communauté scientifique en vue de l'élaboration du deuxième rapport soit inclusif<sup>5</sup>.
4. Le présent document décrit brièvement les activités menées dans le cadre de l'élaboration du deuxième rapport, ainsi que l'état d'avancement actuel et les prochaines étapes du processus d'élaboration, afin que la Commission puisse les examiner.

## II. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE

5. Dans la lettre circulaire aux gouvernements C/CBD-10<sup>6</sup> du 18 juin 2019, la FAO a invité les Membres à mettre à jour, le cas échéant, les noms des points focaux nationaux avant le 31 août 2019 au plus tard, et à transmettre les rapports de pays en vue de l'élaboration du deuxième rapport, le 30 juin 2020 au plus tard. Dans cette lettre circulaire, la FAO a aussi invité les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales compétentes à communiquer leurs rapports sur leur contribution à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières* (le Plan d'action mondial)<sup>7</sup>, avant la même date.
6. En 2019 et en 2020, la FAO a présenté à ses commissions régionales des forêts des régions Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Proche-Orient des informations concernant le processus d'élaboration du deuxième rapport. La FAO a présenté les mêmes informations lors de la vingt-cinquième session de son Comité des forêts, tenue en

---

<sup>1</sup> CGRFA-17/19/10.3, *annexe I*.

<sup>2</sup> CGRFA-17/19/10.3, *annexe II*.

<sup>3</sup> CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

<sup>4</sup> CGRFA-17/19/10.3, *annexe III*.

<sup>5</sup> CGRFA-18/21/9.1, paragraphe 14.

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/3/ca5229fr/ca5229fr.pdf>.

<sup>7</sup> FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome. (Également disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i3849f.pdf>).

octobre 2020. Le Comité a invité les Membres à parachever leurs rapports nationaux en vue de l'élaboration du deuxième rapport et à les transmettre à la FAO dans les meilleurs délais<sup>8</sup>.

7. En mars 2019, lors d'un webinaire, la FAO a présenté au Comité directeur du Programme européen pour les ressources génétiques forestières (EUFORGEN) des informations sur le processus d'élaboration du deuxième rapport. En avril 2019, Bioversity International, la FAO et l'Institut de recherche forestière du Ghana ont organisé un atelier régional à Kumasi, au Ghana, à l'intention des coordonnateurs nationaux du Programme pour les ressources génétiques forestières en Afrique subsaharienne (SAFORGEN). L'atelier a rassemblé des experts nationaux de 20 pays<sup>9</sup>, ainsi que des représentants de l'Agenda international pour la conservation dans les jardins botaniques, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et du Centre mondial d'agroforesterie. L'atelier a porté essentiellement sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial, mais des informations sur le processus d'élaboration du deuxième rapport ont en outre été communiquées aux participants.

8. En octobre 2019, la FAO a organisé, en collaboration avec le Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN), Bioversity International et l'Académie chinoise des forêts, un atelier de formation régional sur l'élaboration des rapports nationaux en vue de l'élaboration du deuxième rapport. La formation s'est déroulée à Beijing (Chine), dans la foulée d'une réunion du programme APFORGEN. Les points focaux nationaux ou leurs suppléants ou d'autres experts nationaux de 10 pays y ont participé<sup>10</sup>. Au cours du même mois, la FAO a fait un point sur l'élaboration du deuxième rapport, lors de la Réunion annuelle du Système de l'OCDE pour les semences et les plants forestiers, tenue à Vienne (Autriche).

9. Afin de donner suite à la dix-septième session ordinaire de la Commission, le Secrétariat a pris contact avec plusieurs donateurs potentiellement disposés à appuyer l'élaboration du deuxième rapport. En octobre 2019, la FAO a recruté un Volontaire des Nations Unies pour deux ans, en utilisant des ressources du fonds fiduciaire multidonateurs à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission<sup>11</sup>, qui a reçu à ce jour des contributions des Gouvernements canadien, norvégien et suisse. En outre, de janvier 2020 à juillet 2021, un expert forestier détaché à la FAO par la France a contribué à ces activités, dans le cadre de celles qu'il mène sur la gestion des forêts.

10. En juillet 2020, le Gouvernement allemand et la FAO ont signé un accord concernant un projet mondial d'appui à l'élaboration du deuxième rapport, d'une durée de trois ans<sup>12</sup>. Le projet porte notamment sur l'organisation d'ateliers de formation régionaux consacrés à l'établissement de la version finale des rapports nationaux.

11. Étant donné que la pandémie de covid-19 et les restrictions aux déplacements imposées en conséquence sont toujours d'actualité, les ateliers de formation régionaux prévus ont été remplacés par des réunions à distance. La tenue en ligne des réunions a permis à d'autres experts nationaux d'y assister, en plus des points focaux nationaux. Les réunions ont essentiellement permis de clarifier les directives pour l'élaboration des rapports, de faire des démonstrations sur l'utilisation du système d'établissement de rapports en ligne, de mettre en commun des expériences sur l'élaboration des rapports nationaux et de donner aux points focaux nationaux et aux experts des informations sur le processus global d'élaboration du deuxième rapport. En 2020, des réunions à distance ont été organisées en Asie (26-27 octobre) et dans le Pacifique Sud-Ouest (12-13 novembre). En 2021, des réunions à distance ont été organisées pour l'Afrique subsaharienne (11-12 mars), l'Amérique latine et les Caraïbes (11-12 mars), le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (19-20 avril) et l'Asie centrale (22-23 avril). Au total, 96 points focaux nationaux et experts de 48 pays ont assisté aux réunions à distance.

---

<sup>8</sup> COFO/2020/REP, paragraphe 16.

<sup>9</sup> Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Togo.

<sup>10</sup> Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Thaïlande.

<sup>11</sup> GCP/GLO/841/MUL.

<sup>12</sup> GCP/GLO/041/GER.

### III. ÉTAT D'AVANCEMENT ACTUEL ET PROCHAINES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU *DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DANS LE MONDE*

12. La FAO continue de prêter aux points focaux nationaux qui en font la demande un appui technique pour l'établissement de la version finale des rapports nationaux, via des visioconférences et des courriers électroniques. Un rapport de pays comprend deux parties: i) un questionnaire en ligne permettant de recueillir des données sur la gestion des ressources génétiques forestières; et ii) un rapport écrit fournissant des informations complémentaires<sup>13</sup>. Le questionnaire est fondé sur les cibles, les indicateurs et les moyens de vérification relatifs aux ressources génétiques forestières adoptés par la Commission à sa seizième session ordinaire pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial<sup>14</sup>.

13. En juillet 2021, 101 pays<sup>15</sup> avaient nommé leurs points focaux nationaux et 15 pays<sup>16</sup> avaient communiqué à la FAO leurs rapports nationaux complets. Vingt et un autres pays avaient rempli le questionnaire en ligne, mais n'avaient pas encore communiqué leurs rapports écrits. Les points focaux nationaux de nombreux autres pays ont informé le Secrétariat que la collecte de données et d'informations était encore en cours et qu'ils prévoyaient de présenter leurs rapports nationaux courant 2021. Plusieurs points focaux nationaux ont indiqué que, outre les problèmes liés à la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes pour l'élaboration des rapports nationaux, ils avaient eu du mal à rassembler les contributions de différentes parties prenantes en raison de la pandémie et des restrictions appliquées en conséquence dans leur pays. Les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières et les organisations internationales compétentes n'ont encore transmis aucun rapport.

14. En 2021, la FAO continuera à procéder à l'examen préliminaire des rapports nationaux déjà reçus pour déceler les éventuelles erreurs de saisie et les incohérences, en consultation avec les points focaux nationaux, si nécessaire. Les analyses et les résumés des données et des informations issues des rapports nationaux seront ensuite mis en forme en vue de leur intégration dans le deuxième rapport. Il est prévu d'organiser quatre réunions d'experts en 2021, qui permettront de recueillir auprès de la communauté scientifique des informations supplémentaires sur les ressources génétiques forestières, à l'appui de l'élaboration du deuxième rapport. En outre, des consultants qui contribueront à l'élaboration du deuxième rapport seront recrutés.

15. D'après le calendrier adopté par la Commission concernant l'élaboration du deuxième rapport<sup>17</sup>, la FAO devrait présenter une première version du deuxième rapport au Groupe de travail à sa septième session en 2022, pour examen. La Commission sera ensuite saisie du projet de deuxième rapport à sa dix-neuvième session ordinaire en 2023. Étant donné que les rapports de pays constituent la source principale des données et des informations sur lesquelles repose le deuxième rapport, la FAO doit recevoir davantage de rapports au plus vite pour être en mesure de respecter le calendrier convenu.

16. À sa sixième session, le Groupe de travail a souligné qu'il était urgent de mettre la dernière main au deuxième rapport et a recommandé à la Commission d'inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à désigner un point focal national et des suppléants, selon que de besoin. Il a aussi invité les pays, les réseaux régionaux et les organisations internationales compétentes qui ne l'ont pas encore fait à transmettre leurs rapports définitifs à la FAO d'ici au 31 octobre 2021, ou dès que possible après cette date, afin de ne pas retarder l'élaboration du texte final du projet de deuxième rapport, que le Groupe de travail a prévu d'examiner à sa prochaine session et la Commission à sa dix-neuvième session ordinaire. Il a noté que la mise en place de réseaux à l'échelle régionale et la mise en commun des expériences pourraient aider les points focaux nationaux à établir leurs rapports nationaux. Il a également noté que plusieurs pays avaient fait part de leur intention de présenter leurs rapports dans

<sup>13</sup> CGRFA-17/19/10.3/Inf.1.

<sup>14</sup> CGRFA-16/17/Report, paragraphe 74; CGRFA-16/17/20, *annexe C*.

<sup>15</sup> <http://www.fao.org/forest-genetic-resources/background/national-focal-points/fr/>.

<sup>16</sup> Canada, Croatie, Danemark, Finlande, France, Islande, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, Portugal, Serbie, Suède, Suisse et Ukraine.

<sup>17</sup> CGRFA-17/19/Report, *appendice F*.

les délais impartis. Le Groupe de travail a par ailleurs insisté sur les obstacles humains et financiers qui ont retardé la mise au point finale des rapports d'un grand nombre de pays<sup>18</sup>.

17. Le Groupe de travail a également recommandé à la Commission d'inviter les donateurs à contribuer à l'établissement des rapports nationaux, en particulier ceux des pays en développement, ainsi qu'à la mise au point définitive et à la publication du deuxième rapport, et à la FAO de réfléchir à de nouvelles manières de publier et de diffuser à moindre coût le deuxième rapport et les principales informations qu'il contient. Enfin, il a encouragé la FAO à mettre à disposition les rapports nationaux sur son site web<sup>19</sup>.

#### **IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER**

18. La Commission souhaitera peut-être:

- i. inviter les pays qui ne l'ont pas encore fait à désigner un point focal national et un suppléant, le cas échéant;
- ii. inviter les pays, les réseaux régionaux et les organisations internationales compétentes qui ne l'ont pas encore fait à transmettre leurs rapports à la FAO d'ici au 31 octobre 2021 ou dès que possible après cette date;
- iii. demander à la FAO de présenter le projet de deuxième rapport à la Commission, à sa dix-neuvième session ordinaire, pour examen;
- iv. demander à la FAO de veiller à ce que le processus des quatre réunions d'experts prévues pour recueillir des informations complémentaires sur les ressources génétiques forestières auprès de la communauté scientifique en vue de l'élaboration du deuxième rapport soit inclusif;
- v. demander à la FAO de réfléchir à de nouvelles manières de publier et de diffuser à moindre coût le deuxième rapport et les principales informations qu'il contient;
- vi. encourager la FAO à mettre à disposition les rapports nationaux sur son site web;
- vii. inviter les donateurs à contribuer à l'établissement des rapports nationaux, en particulier ceux des pays en développement, ainsi qu'à la mise au point définitive et à la publication du deuxième rapport.

---

<sup>18</sup> CGRFA-18/21/9.1, paragraphe 15.

<sup>19</sup> CGRFA-18/21/9.1, paragraphe 16.